ANNEXE 3: Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE33032 – « Fagnes de Malchamps et de Stoumont »

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*);
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège à 5100 Jambes et sur le site Internet HYPERLINK « http://natura2000.wallonie.be" http://natura2000.wallonie.be

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standards de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE33032 a été sélectionné pour les raisons suivantes : le site des Fagnes de Malchamps et de Stoumont comprend des milieux tourbeux d'intérêt exceptionnel et englobant non seulement la Fagne de Malchamps, mais aussi toute une série de petites tourbières et landes tourbeuses échelonnées sur la crête, au long de la Grande Vecquée entre Malchamps et Stoumont, comme la Fagne James et la réserve naturelle de Pansîre.

Ces fagnes présentent principalement des landes humides à bruyère quaternée (4010), des landes sèches (4030), des transitions entre ces deux habitats. Malchamps est un site majeur du patrimoine wallon à cet égard.

Egalement notable, la genévrière de Cour (5130) est connue comme étant l'une des dernières en Ardenne. Quelques pieds isolés de genévriers ponctuent la fagne de Malchamps.

Proches des zones plus humides, de suintements ou dans les cuvettes des lithalses, les landes s'enrichissent de bas-marais, de tourbières hautes actives (7110 *), de tourbières hautes dégradées (7120) et de tourbières de transition ou tremblantes (7140). Il s'agit d'autant de stations pour les espèces protégées comme la bruyère quaternée, l'andromède, la drosera à feuilles rondes, le trèfle d'eau, la canneberge, la trientale, la narthécie, les sphaignes et le rhynchospore blanc. Entourant ces zones ouvertes, outre les résineux, les forêts relevant de la chênaie-boulaie à molinie et trientale (9190), les fragments de boulaies tourbeuses (91D0 *) et ceux de hêtraies à luzule (9110).

Cette alternance de zones ouvertes et fermées est de grande importance pour l'engoulevent d'Europe. La chouette de Tengmalm est présente dans les forêts résineuses environnantes. De même pour le pic noir.

Les landes et tourbières représentent des habitats majeurs pour de nombreuses espèces remarquables, notamment, la présence d'au moins 28 espèces d'odonates.

Quant aux milieux prairiaux, ils regroupent des prés maigres de fauche de moyenne et haute altitudes (6510, 6520) et une nardaie (6230 *).

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC *
4010 4030 7110 * 7140	152,65 ha	-	UG 2
9190	134,85 ha	В	
4010	114,65 ha	Α	
4010 4030	21,50 ha	-	
9110	17,10 ha	-	
6520	12,67 ha	-	
6510	7,40 ha	-	
4010 9190	6,82 ha	-	
4030	6,76 ha	A	
4010 7110 * 7140	3,70 ha	-	UG 2
4030 9190	2,87 ha	-	
7120	1,97 ha	-	
7140	1,85 ha	A	
9110 9190	1,59 ha	-	
7110 * 7140	1,29 ha	-	UG 2
7110 *	1,26 ha	В	UG 2
91D0 *	0,92 ha	-	UG 6
5130	0,76 ha	A	
4030 7140	0,74 ha	-	
4010 7120	0,62 ha	-	
3260	0,46 ha	-	
9190 91D0 *	0,26 ha	-	UG 6
6230 *	0,26 ha	-	UG 2
7120 7140	0,14 ha	-	
4010 7110 *	0,14 ha	-	UG 2
4010 7140	0,01 ha	-	
3130	0,01 ha	-	

Légende: EC: estimation de l'état de conservation au moment de la sélection du site; A: conservation excellente; B: conservation bonne; C: conservation moyenne; UG HIC*: unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire; «-": donnée non disponible

3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

4010 : Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix

4030 : Landes sèches européennes (tous les sous-types)

5130 : Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires

6230*: Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

6520 : Prairies de fauche de montagne

7110 * : Tourbières hautes actives

7120 : Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

7140 : Tourbières de transition et tremblantes

9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum

9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

91D0 * : Tourbières boisées

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code		Nom français	Population			EC	
	Nom latin		résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	P				-
1324	Myotis myotis	Grand murin	P				-
4038	Lycaena helle	Cuivré de la bis- torte	P				С
A072	Pemis apivorus	Bondrée apivore		1-2p			C
A074	Milvus milvus	Milan royal		P			-
A082	Circus cyaneus	Busard saint-Martin			P	P	-
A122	Crex crex	Râle des genêts				P	-
A222	Asio flammeus	Hibou des marais				P	В
A223	Aegolius funereus	Chouette de Tengmalm	0-3p				В
A224	Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe		0-5p			A
A233	Jynx torquilla	Torcol fourmilier		1-4p		P	В
A236	Dryocopus martius	Pic noir	0-2p				В
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		1p			-
A340	Lanius excubitor	Pie-grièche grise	2p		3-4 id.		В

 $\label{eq:Legende: P = présence; p = couple; id = individu; EC: estimation de l'état de conservation au moment de la sélection du site; A: conservation excellente; B: conservation bonne; C: conservation moyenne; vis.: visiteur; occ.: occasionnel; «-": donnée non disponible.$

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 janvier 2014 de désignation du site Natura 2000 BE33032 – « Fagnes de Malchamps et de Stoumont ».

Namur, le 23 janvier 2014.

Le Ministre-Président, R. DEMOTTE

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, C. DI ANTONIO